

LETTE MUNICIPALE

Mairie de Ournols

MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud

**C
H
A
B
A
N
O
L
S
L
E**



Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Ce début d'année 2021 sera malheureusement compliqué pour beaucoup de personnes, et la santé sera bien sur la préoccupation de tous.

Par prudence envers nos administrés, et à mon grand regret, la cérémonie de vœux et le repas des Aînés n'ont pas eu lieu.

Nous mettrons en place d'autres moyens pour échanger et faire vivre ce lien si fort dans notre village.



Malgré toutes les interrogations de ce premier trimestre, je souhaiterais proposer quand même un rendez-vous, une journée citoyenne en mars ou avril 2021.

Elle permettrait de nous retrouver, tout en respectant les protocoles applicables ce jour là. Je compte sur vous, sur les plus

jeunes aussi. Je connais votre désir de participer à la vie du village pour améliorer la qualité de notre territoire.

Concernant les travaux de la mairie, ils sont pratiquement finis, et un nouvel appartement devra trouver preneur pour début Mars. Nous vous présentons dans ce bulletin les différentes étapes de la rénovation afin de percevoir l'importance de ce projet. Nous pouvons d'ores et déjà dire que le changement est appréciable pour le fonctionnement de la mairie, avec un confort de travail pour les élus et surtout pour la secrétaire de mairie.

Malgré le contexte, l'optimisme sera le mot d'ordre pour cette année et la mobilisation encore plus forte pour les prochains rendez-vous.

Bien amicalement

Philippe Tartière



COMMUNICATION

CORONAVIRUS COVID-19

PRÉVENTION

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000

Signature du contrat territorial des 5 Rivières I

Un contrat pour améliorer la qualité de l'eau et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques des bassins versants des Assats, de l'Auzon, du Charlet, du Pignols et de la Veyre.

Ce contrat porte sur un territoire de près de 370 km², aux caractéristiques naturelles et humaines hétérogènes. Il comprend 230 km de cours d'eau, deux lacs naturels remarquables (Aydat et La Cassière), de nombreuses zones humides et regroupe environ 70 000 habitants (50 communes, 6 communautés de communes).

Le contrat territorial préparé entre le syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon et l'agence de l'eau Loire-Bretagne associe :

- le Département du Puy-de-Dôme, partenaire technique et financier du contrat territorial ;
- Clermont Auvergne Métropole,
- le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Auzon (SIAVA),
- le syndicat d'assainissement région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC),
- le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Charlet,
- les communes d'Authezat, **de Cournols**, de Saint-Georges-sur-Allier, de Saulzet-le-Froid, de la Sauvetat, tous maîtres d'ouvrage du programme associé Assainissement.



Les signataires du contrat ont pour objectif de concourir à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la directive cadre sur l'eau.

Pour déployer le contrat sur l'intégralité des bassins concernés, des conventions ont été signées entre le SMVVA et les 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) détenant la compétence « Gestion des milieux aquatiques » sur une partie du territoire du contrat .

Signataires et partenaires conviennent d'un programme d'action pour les 3 prochaines années (2021 à 2023). Les actions porteront en particulier sur :

- le développement de pratiques agricoles favorables aux ressources en eau et aux milieux aquatiques,
- la réduction des pollutions d'origine domestique (programme associé de travaux d'assainissement),
- la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux humides (travaux de restauration du lit, des berges, de la végétation riveraine effacement d'obstacles à la continuité écologique...).
- Plus particulièrement pour Cournols, réduire la pollution d'origine urbaine sur le village de Chabanne.

Le programme est complété par des mesures d'accompagnement : animation, communication, suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, évaluation.

Pour plus d'informations: accueil.smvva@smvva.fr

• TRAVAUX MAIRIE : La chronologie du projet

C'est le 23 octobre 2017 que les premiers échanges ont eu lieu sur le patrimoine de la commune. Chaque élu a présenté ses idées et les priorités pour notre commune.

Début janvier 2018, il ressort un consensus sur des travaux pour le bâtiment de la mairie et la volonté de faire un logement ou deux au dessus de la mairie.

Le premier juin 2018, la décision est prise à l'unanimité de consulter un architecte pour travailler sur ce projet de rénovation du bâtiment et la création d'un logement.

Le 23 octobre 2018, le choix du maître d'œuvre est fait et les esquisses vont suivre les différentes propositions des élus, trois projets seront étudiés .

Pour février 2019, ce sont les premières estimations financières , les subventions possibles.

Mars et avril nous permettent d'échanger avec l'architecte et d'arrêter les plans définitifs.

D'avril à septembre , c'est la constitution du dossier , des demandes de subventions, des missions annexes, et les dernières modifications des plans.

Début octobre 2019, l'appel d'offre est lancé ,et l'attribution des lots suivra en novembre 2019. Les premières réunions commencent pour la notification des marchés.

Le 7 janvier 2020, c'est le lancement des travaux avec la première réunion de chantier , avec l'ensemble des entreprises, soit neuf corps d'état .



Mi-janvier 2020, le déménagement est fait , et le secrétariat de mairie est logé dans un mobile-home dans la cour de la mairie.

Arrêt du chantier au mois de mars 2020 pour raison sanitaire avec la crise du Covid19.

Le 18 mai 2020, les travaux reprennent avec un nouveau planning.

Le 14 décembre , l'opération préalable de réception des travaux est réalisée. Il reste quelques finitions, qui sont faites dans le mois de janvier 2021.

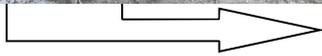
Le 16 janvier 2021, visite des lieux par les élus, mais aussi avec des élus du dernier mandat ,pour découvrir le projet fini , fruit de 3 années de concertation .

Merci aux élu(e)s qui se sont investis dans la conception et la réalisation de ce projet, et à Dominique et Nicolas pour leur participation active au suivi du chantier.

P. Tartière



Mairie : avant / pendant / après



Appartement : avant / pendant / après



Travaux <=> finances

La première estimation de l'architecte était de 240 000 € à 260 000 € suivant le projet choisi, puisque nous avons 3 projets au départ.

La proposition retenue est chiffrée à 248 706 € T.T.C . Elle se décompose en deux parties , le coût des travaux de 177 770 € HT , et la maîtrise d'ouvrage avec le coût du bureau d'étude, du bureau de contrôle et la coordination sécurité , soit : 29 485 € HT . Il faut rajouter un coût pour le diagnostic amiante de 2 166 € TTC qui n'a pas pu être prévu au départ ,car il est proportionnel à la quantité d'amiante à détecter et à analyser par la suite.

Le premier décompte est de 192 000 € HT pour les travaux, car nous avons des plus values dues à des travaux supplémentaires , travaux décidés par les élus lors des réunions de chantier et des conseils municipaux.

Le coût total actuellement est de 263 378 € TTC.

A savoir que le logement au 1er étage est productif de revenu , et ne bénéficie pas de subventions par certains financeurs.



Premier bilan financier du projet en date du 07 Février 2021:

Cout total TTC : 263 378 € T.T.C

Montant des subventions :

- Région	- 63 189 €
- Département	- 27 746 €
- Etat	- 61 413 €
- Sub chaudière	- 9 000 €

F.C.T.V.A * - 19 684 €

Auto financement 82 346 €

Emprunt ** 80 000 €

Financement sur fond propre 2 346 €

* F.C.T.V.A : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

** Un emprunt de 80 000 € sur 10 ans a été fait au deuxième semestre 2020, emprunt prévu au budget 2020.



Le logement sera disponible au 1er mars , et sa gestion est assurée par une agence immobilière .

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à : **HP Immobilier** 04 73 16 42 06
26 Place du Docteur Darteyre 63450 St Amant tallende contact@hp-immobilier.fr



Zones humides

En août 2019, afin d'acquérir une connaissance précise et de répondre aux demandes d'usagers locaux tels que le monde agricole et les collectivités travaillant sur leurs documents d'urbanisme, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier aval porté par l'Etablissement public Loire s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire d'intervention. Cet inventaire réalisé en partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon et aidé financièrement par le FEDER Auvergne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, n'apportant pas de réglementation supplémentaire, permettra d'améliorer les connaissances et l'information sur les zones humides inventoriées, en constituant un diagnostic homogène sur l'ensemble du territoire et un outil de planification et d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau du bassin versant. Il se base sur un premier travail réalisé par la CLE du SAGE Allier aval en 2012 d'élaboration des enveloppes de potentialités indiquant notamment la probabilité de présence de zones humides, toutefois malgré cette première approche, ces zonages nécessitent des expertises de terrain précises. La méthode d'expertise a consisté à déterminer le caractère humide ou non des terrains à partir de zones pré-cartographiées et sur la base des habitats et de la flore présents (et par des relevés pédologiques si nécessaire). Le porteur du projet souhaitant réaliser un travail centré sur la communication et la consultation, deux groupes de travail locaux, intégrant l'ensemble des acteurs locaux concernés (élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, bénévoles d'associations, etc.) ont été proposés en janvier 2020 afin de présenter l'étude lors d'une démarche participative et interactive. La cartographie de terrain sur les communes des bassins versants du Charlet et de la Veyre a été réalisée d'avril à septembre 2020. Les cartes communales seront mises en consultation pour le public du 18 janvier au 07 mars 2021.



PHASE DE CONSULTATION DE L'ETUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET D'ÉLABORATION DE MODALITÉS DE GESTION SUR LE SAGE ALLIER AVAL

STRUCTURES PORTEUSES



COLLECTIVITES PARTENAIRES



PARTENAIRES FINANCIERS



Une cartographie de présence de zones humides par expertise de terrain a été réalisée durant l'année 2020 sur tout ou partie de votre commune.

Les cartes provisoires issues de ce travail seront disponibles en consultation du public du 18 janvier au 07 mars 2021.

La consultation de la carte de votre commune pourra se faire en mairie avec mise à disposition d'un registre à retourner en cas de remarque ou sur le site internet du SAGE Allier aval : www.sage-allier-aval.fr, rubrique « Les actions », onglet « Etudes de la CLE » par le téléchargement des documents et / ou via un outil de consultation interactif.

L'étude d'inventaire des zones humides et d'élaboration de modalités de gestion sur le bassin Allier aval est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Objectif : Améliorer les connaissances, développer une information sur les zones humides du territoire et mettre en place des outils de planification et d'aide à la décision des différentes actions à mettre en œuvre sur les milieux pour les acteurs de l'eau.

Informations



Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Chabanne ont commencé fin décembre.



Ecole de la Monne : Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus la région Auvergne-Rhône-Alpes distribue des masques en tissu pour les élèves du primaire, par l'intermédiaire des maires .



Faucardage de la station par l'équipe du foyer atelier de Ceyran (St Sandoux)



Mise à disposition de pouzzolane pour l'hiver

Fêtes de fin d'année:

Comme aucune manifestation n'était possible, le conseil municipal a souhaité marquer cette fin d'année en offrant un cadeau aux très jeunes , et moins jeunes .



Décoration de Noël :

Mise en place des sapins de Noël à Cournols et Chabanne , merci à Mickael et Pierre pour cette initiative.



Jeunesse



La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vise à favoriser l'insertion des jeunes et s'articule autour de trois axes : généraliser l'engagement au service de l'intérêt général et accompagner l'émancipation des jeunes, favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès au logement, et enfin renforcer l'égalité réelle. Plusieurs mesures concernent tout particulièrement les collectivités territoriales.

L'article L 1112-23 du CGCT dispose désormais qu'une collectivité territoriale ou un EPCI peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. Cette instance peut formuler des propositions d'actions. Elle est composée de jeunes de moins de 30 ans domiciliés sur le territoire de la collectivité ou de l'établissement ou qui suivent un enseignement annuel de niveau secondaire ou post-baccalauréat dans un établissement d'enseignement situé sur ce même territoire. L'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne doit pas être supérieur à 1. Ses modalités de fonctionnement et sa composition sont fixées par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'EPCI.

AVIS AUX AMATTEURS !!!!!

Le BAFA Citoyen vous permet de financer votre formation en échange de la réalisation d'un stage pratique bénévole dans une structure Enfance-Jeunesse de Mond'Arverne Communauté. Chaque jeune sélectionné sera accompagné par un référent tout au long de son parcours.

Le nouveau dispositif permet de financer une formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Pour en bénéficier, il suffit de déposer sa candidature jusqu'au **27 février 2021** au guichet unique enfance-jeunesse ou dans une antenne du Pôle « Adolescents »

- être âgé de **17 à 25 ans** / **habiter** dans l'une des 27 communes de **Mond'Arverne**.

Calendrier :

- 2021 Dépôt de candidature : jusqu'au 27 février
- Entretien de motivation : vendredi 12 mars
- Réunion d'engagement : mercredi 17 mars
- Formation : du 18 au 24 avril
- Stage pratique : du 7 au 24 juillet
- Stage d'approfondissement : du 23 au 28 août.

Renseignements : Mathieu DINIS, Directeur du Pôle « Adolescents » Mail : cap-ados@mond-arverne.fr
Téléphone : 06 32 02 23 60

Quelques infos sur La 5 G

Qu'est-ce que la 5G ?

Nouvelle génération de téléphonie mobile, la 5G se place au cœur de la transformation numérique de la société. Elle permet de s'adapter à l'augmentation exponentielle des usages digitaux, et ainsi d'éviter la saturation du réseau. Les sauts de performances permis par la 5G vont toucher de nombreux secteurs : les transports, l'industrie, l'agriculture, la médecine, la sécurité publique, la gestion des déchets ou encore les villes intelligentes.

La 5G permet une utilisation des données “à la demande”, contrairement à l'exposition continue engendrée par la 4G, grâce à l'utilisation d'antennes à faisceaux orientables.

En France, il est prévu que **la 5G se déploie sur plusieurs bandes de fréquences** : celles déjà utilisées pour les réseaux actuels 2G/3G et 4G (dites “bandes basses”) et deux nouvelles bandes jusque-là non attribuées aux réseaux mobiles, celle de 3,5 GHz et celle de 26 GHz. Les enchères pour la bande 3,5 GHz viennent de s'achever et l'ANFR commencera à autoriser des sites d'implantation aux opérateurs en fin d'année. Les enchères pour la bande 26 GHz ne sont pas encore prévues et ne devraient pas intervenir avant 2 ou 3 ans. Pour connaître l'emplacement des antennes 5G dans votre commune ou ailleurs, rendez-vous sur le site www.cartoradio.fr, développé par l'ANFR.

Tous les territoires bénéficieront-ils de la 5G ?

Les opérateurs téléphoniques décident des sites sur lesquels ils vont déployer la 5G de façon prioritaire. L'Etat et l'ARCEP leur ont toutefois imposé les mesures suivantes :

- Au moins 25% des nouveaux sites équipés en 5G sur les fréquences 3,5 GHz devront se situer en zone peu dense et dans les territoires d'industrie, hors des principales agglomérations, à partir de 2024.
- Les opérateurs doivent avoir déployé 3000 sites d'ici fin 2022, 8000 sites d'ici fin 2024 et 10 500 sites d'ici fin 2025.

En matière de couverture du territoire, la 4G et la fibre continueront à être développées en parallèle pour résorber les zones blanches.

Pour aller plus loin:

Le site de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr> Tous les rapports de l'ANSES sur les ondes et la santé y sont disponibles en téléchargement (ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020).

Le rapport IGAS-IGF-CGE-CGED : <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article794> Ce rapport compare le déploiement international de la 5G, et plus précisément sur ses aspects techniques et sanitaires.

Le site de l'ARCEP : <https://www.arcep.fr/> Pour en savoir plus sur les obligations des opérateurs en termes de couverture fixe et mobile et l'avancé des déploiements 5G.

Le site de l'ANFR : <https://www.anfr.fr/accueil/> Pour en apprendre plus sur les mécanismes de contrôle et de surveillance de l'exposition du public aux ondes.



Réponse à notre question du bulletin N°12 :

L'oppidum de Liozon

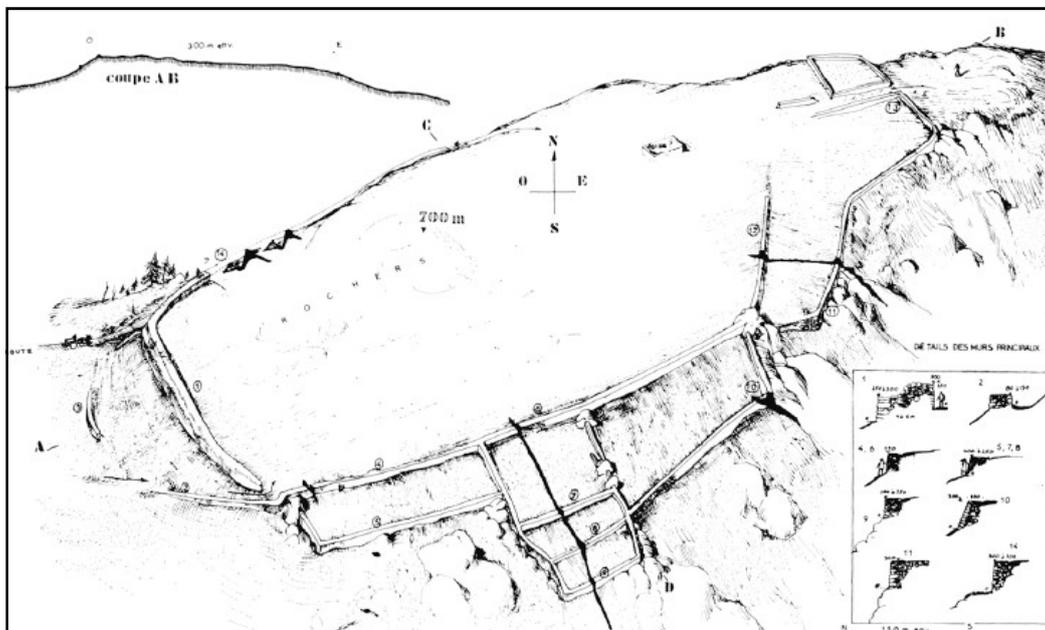


La tradition donne Liozon comme un village abandonné vers la fin du 17^e siècle à la suite d'une épidémie de peste. Il était le siège d'une cure importante.

Il était construit sur une arête rocheuse dans les limites d'une enceinte fortifiée de type « éperon barré » dont la période initiale semble de peu antérieure au « premier âge du fer ». Dès sa découverte en 1963 l'Auteur y a fait deux sondages qui ont révélé une occupation généralement celtique-hallstatt, Tène III et gallo-romaine. Quelques fragments du Bronze et des silex chasséens donnent une occupation ancienne ?

Le relevé de l'enceinte montre par ses détails un type de rempart périphérique renforcé par des compartiments dont on trouve d'autres exemples dans la région.

Eychart Paul. Découverte d'un oppidum proto-historique à Liozon (commune d'Olloix, P.-de-D.).



Secrétariat de Mairie:

Nathalie Batisse notre secrétaire, assurera une ouverture au public à partir de 1^{er} février 2021, le lundi après midi de 14 hrs à 16 hrs et les élus vous accueilleront le samedi matin de 11 hrs à 12 hrs. Les risques sanitaires étant toujours présents, il sera impératif de respecter les précautions d'usage, et il est préférable de prendre rendez-vous.

N'hésitez pas à solliciter les élus, qui sont vos premiers interlocuteurs.

